

Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Bouguais

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

Zonage

NI Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

XXX Linéaire commercial souple
XXX Linéaire commercial strict

Emplacements Réservés

Emplacements réservés pour mixité sociale
Servitude de constructibilité limitée
Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

Espace Boisé Classé (EBC)
Espace Paysager à Protéger (EPP)
Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de Plan

Parcelle
Emprise Bâtie
Surface en eau
Limite communale

Implantation du bâti

Recul / Retrait minimal
Implantation obligatoire
Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

Séquence urbaine de type 1
Séquence urbaine de type 2
Périmètre patrimonial
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bâti
Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
Cône de vue

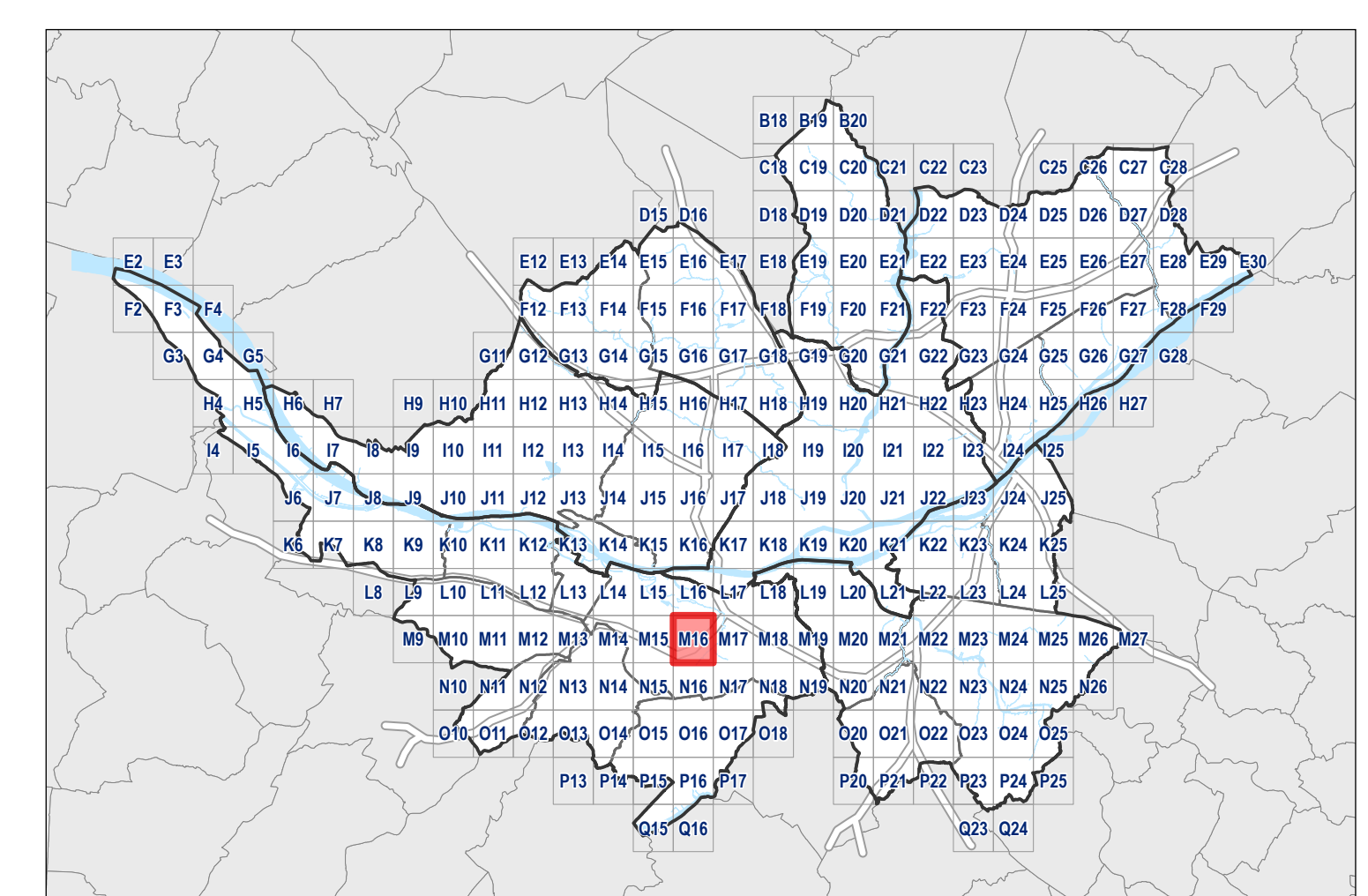
Liaisons

Principe de liaison viaire
Principe de liaison modes actifs


Périmètres Reportés

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé Système de coordonnées: RGF 1993 CG47



Partie Non opposable Voir planche N16